

**VOS RENDEZ-VOUS** .....P. 4

**LA VIE EN VILLE**.....P. 7

**GENS D'ICI**.....P. 16

**VOS LOISIRS**.....P. 17

**EXPRESSION POLITIQUE**.....P. 23

**Pour tout renseignement**

Place Martin Bastard - BP 516  
79022 NIORT Cedex  
Standard **05 49 78 79 80**  
Site Internet [www.vivre-a-niort.com](http://www.vivre-a-niort.com)

**INTERNET**

Retrouvez votre magazine en ligne sur le portail de la ville : [www.vivre-a-niort.com](http://www.vivre-a-niort.com)

**PERMANENCES DES ADJOINTS**

Vous pouvez joindre les adjoint(e)s au Maire en composant le **05 49 78 75 09** ou **05 49 78 73 47**.

**RENDEZ-VOUS AVEC MADAME LE MAIRE**

Vous pouvez rencontrer le Maire, il vous suffit de prendre rendez-vous en téléphonant au 05 49 78 75 11.

**BOÎTE AUX LETTRES**

Vous pouvez adresser un courrier à Madame le Maire en le déposant dans la boîte aux lettres, place de l'Hôtel de Ville ou par e-mail : [secretariatdumaire@mairie-niort.fr](mailto:secretariatdumaire@mairie-niort.fr)

**VIVRE à NIORT** - Magazine municipal d'information - Service communication de la Ville de Niort - Hôtel de Ville, place Martin-Bastard - BP 516 - 79022 Niort Cedex - Tél. 05 49 78 74 87 - <http://www.vivre-a-niort.com> - **Directrice de la publication** : Geneviève Gaillard, Maire de Niort / **Directeur de la rédaction** : Bruno Paulmier / **Rédactrice en chef adjointe** : Véronique Duval / **Journalistes** : Karl Duquesnoy, Jean-Philippe Béquet / **Assistante de rédaction** : Anne-Cécile Rescourio / **Ont collaboré à ce numéro** : Bruno Ahime, Sylvie Tapon, Marie Delage (photo) / **Photographe** : Bruno Derbord / **Maquette, illustrations & photogravure** : Glyphes - Niort / **Impression** : Imprimerie Vincent - Tours / **Distribution** : Adrexo - Niort / Numéro d'ISSN : 1261 - 8705. Dépôt légal à parution.



**CE MAGAZINE EST DIFFUSÉ  
À 35 000 EXEMPLAIRES  
ET IMPRIMÉ SUR  
PAPIER CERTIFIÉ PEFC.**

*Couverture : Marie Delage*

# Une décennie d'énergie participative !



Daïri

*Il y a dix ans, pour répondre à une exigence nouvelle de proximité et de transparence de la décision locale, la Ville de Niort mettait en place des conseils de quartier, organes tout nouvellement créés par la loi sur la démocratie de proximité.*

*Il s'agissait, en premier lieu, de faire participer les habitants en les associant, en amont des décisions, à l'élaboration des projets municipaux. La démocratie participative, comme la démocratie représentative, relève en effet des mêmes*

*fondamentaux : prise de parole, argumentation, vote, choix éclairé et conduite de projets dans l'intérêt général.*

*De par sa fonction consultative, le conseil de quartier permet ainsi à la population de donner son avis et de fournir au Conseil municipal les éléments pour les prises de décisions qui relèvent toujours de son ressort en dernier lieu.*

*Actifs, présents dans la vie publique depuis 2002, les conseillers des neuf quartiers de Niort se sont saisis des questions qui les concernaient avec enthousiasme.*

*La pratique d'actions transversales a permis à nos services de développer de nouveaux savoir-faire. La prise en compte de la parole des habitants a radicalement évolué et, comme le développement durable, la vie participative est désormais intégrée à la déclinaison de l'ensemble de nos politiques publiques.*

*Chacun dans leur style, les neuf quartiers font grandir la ville. Avec leurs crédits délégués, les conseils de quartier ont su faire montre d'innovation et intégrer, chacun à sa manière, les enjeux sociétaux en matière de développement durable, de mobilité, de solidarité, d'urbanisme ou de mémoire populaire. La vision de l'intérêt général s'est consolidée et s'est traduite par la collaboration en inter-quartiers. En témoignent les projets développés autour du festival Téciverdi et la création toute récente du Wikiniort, initié par le quartier de Souché et qui se développe désormais au niveau de la Ville. J'invite d'ailleurs tout un chacun à contribuer à son enrichissement !*

**Geneviève Gaillard**  
Maire de Niort, députée des Deux-Sèvres